

## Stage payant obligatoire.

Par **guth55**, le **18/08/2018** à **05:07**

Bonjour.

Mon neveu, qui fait du droit, m'a orienté vers ce site.

Il n'est, en effet, qu'en première année et il estime, à juste titre, qu'il n'est pas encore en mesure de me renseigner mais, que, sur ce site, il y a probablement des étudiants susceptibles de le faire.

Donc, voilà mon problème.

Mon enfant fait du sport à un niveau national.

Les frais sont élevés: il a intégré un centre d'entraînement de niveau national qui nous revient à environ 1000 euros par an, auxquels il faut ajouter les frais pour les compétitions (qui sont entièrement à notre charge et qui nous reviennent à environ 3000 euros par an. ).

Or, le club (qui a un statut associatif) dont dépend le centre d'entraînement de niveau national que mon fils a intégré nous impose, en plus, de suivre, en août, un stage payant, qu'il organise lui-même, d'un montant de 200 euros ("Les enfants du centre doivent participer à une semaine de stage...": règlement intérieur du centre, que vous êtes bien obligé de signer si vous voulez que votre enfant puisse fréquenter le centre).

Je trouve que c'est exagéré. Et, je me demandais si c'était légal (d'imposer aux enfants un stage payant).

N'est-ce pas, dans une certaine mesure, de la vente forcée?

Merci.

Par **Camille**, le **18/08/2018** à **08:21**

Bonjour,

[citation]Je trouve que c'est exagéré. Et, je me demandais si c'était légal (d'imposer aux enfants un stage payant).

N'est-ce pas, dans une certaine mesure, de la vente forcée? [/citation]

Si, si ! Bien sûr ! Mais alors, que comptez-vous faire ?

[smile25]

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/08/2018** à **08:34**

Bonjour

Sauf que votre neveu a oublié de vous préciser que nous sommes un forum étudiant et non un forum de conseils juridiques (c'est d'ailleurs précisé dans notre charte).  
Nous ne sommes pas habilité à répondre à ce genre de demande.

Merci pour votre compréhension